

PREMIERE PARTIE (6 points)

Lisez attentivement l'article ci-dessous et répondez aux questions page suivante.

Le 24 septembre, les Français voteront par référendum. Ils devront dire si oui ou non ils veulent que le président de la République soit élu pour 5 ans au lieu de 7 ans comme aujourd'hui.

Du septennat au quinquennat

Aujourd'hui, nous sommes sous la V^e République. Les règles pour le partage des pouvoirs, les libertés et la manière de diriger notre pays sont écrites dans la Constitution de 1958. Dans ce texte, il est dit que le président de la République est élu pour 7 ans (ou septennat). Mais depuis des années, certains hommes politiques pensent que cinq ans (ou quinquennat) seraient mieux. La question vient d'être relancée. Le président Jacques Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin sont d'accord pour demander aux français s'ils sont pour ou contre. Ce sera le référendum du 24 septembre.

Quels sont les pouvoirs du président ?

Depuis la Constitution de 1958, ses pouvoirs sont importants. Nommé par les députés et les sénateurs, le Général de Gaulle est le premier président de la V^e République en 1959. En 1962, il fait changer la Constitution pour se faire élire au suffrage universel direct. C'est-à-dire par tous les Français en âge de voter : son pouvoir vient directement du peuple. C'est ce qui lui donne encore plus de poids. Il veille à l'unité du pays. Ses pouvoirs sont de :

- nommer le 1^{er} ministre qui choisit les ministres du gouvernement en accord avec le président.
Il peut mettre fin à leurs fonctions.
- présider le Conseil des ministres (tous les mercredis).

Le journal des enfants, le 21 septembre 2000

ACADEMIE DE CAEN		Session 2001
Durée : 30 min	Page 1/3	CAP VENTE RELATION CLIENTELE dominante VENTE VISUELLE
S U J E T		Epreuve économique et juridique

Nom : Prénom : N° d'insc :

1) Quelle est la durée du mandat de l'actuel président de la République ?

2) Quelle sera la durée du mandat du prochain président de la République ?

3) Citez deux pouvoirs du président de la République.

DEUXIEME PARTIE (6 points)

Société de distribution,
18, rue du commerce
14000 Caen

Madame Michelle LEROY
125, rue de la roseraie
14120 Mondeville

Madame,

Nous vous confirmons votre embauche pour une durée de trois mois à compter du 15 juin 2001.
Le contrat prendra fin le 15 septembre 2001.

Ce contrat est justifié par un surcroît de travail pendant l'été. Vous travaillez en qualité d'employée de libre service pour un salaire brut de 7500 F par mois, à raison de 35 heures par semaine.

Veuillez agréer

1) De quel type de contrat de travail s'agit-il ?

2) Précisez la durée de ce contrat.

3) Donnez le nom d'un autre type de contrat de travail.

TROISIEME PARTIE (8 points)

Indiquez par une croix si chaque entreprise appartient au secteur primaire, secondaire ou tertiaire.

Entreprise	Secteur Primaire	Secteur Secondaire	Secteur Tertiaire
Hôtel de la gare			
Hypermarché Carrefour			
Ferme du bocage Producteur de fromage			
Agence Havas voyages			
Mr Leroy, forestier			
Garage Catherine Mécanique automobile			
Axa assurances			
Renault automobile			